

III

(Informations)

COMMISSION

Modifications à

- l'avis d'adjudication du prélèvement et/ou de la restitution à l'exportation de froment tendre vers les pays de la zone IV
- l'avis d'adjudication du prélèvement et/ou de la restitution à l'exportation de froment tendre vers les pays des zones I, II a), III, V, VI, VII, la République démocratique allemande et la Péninsule ibérique
- l'avis d'adjudication du prélèvement et/ou de la restitution à l'exportation d'orge vers les pays des zones I, II a), III, IV, V, VI, VII a), VII c), la République démocratique allemande et la Péninsule ibérique

(Journal officiel des Communautés européennes n° C 151 du 15 juin 1982, pages 12 et 13, et n° C 152 du 16 juin 1982, page 6.)

Au titre II «Délais», le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant:

«2. Pour les adjudications hebdomadaires suivantes, le délai de présentation des offres expire chaque semaine le jeudi à 10 heures, sauf pendant les périodes du 24 décembre au 30 décembre 1982, du 25 mars au 31 mars 1983 et du 6 mai au 12 mai 1983, périodes au cours desquelles la présentation des offres est suspendue.

Par exception, le délai de présentation des offres commençant à courir le 5 novembre 1982 expire le mercredi 10 novembre 1982.

Le délai de présentation des offres pour la deuxième adjudication hebdomadaire et pour les suivantes commence à courir le premier jour ouvrable qui suit l'expiration du délai précédent en cause.»
